



Contact : Benoît Attagnant, Responsable du service commerce  
 b.attagnant@mairie-angouleme.fr - 05 45 38 71 92

SUIVRE LES ACTIONS CŒUR DE VILLE



Angoulême.mag

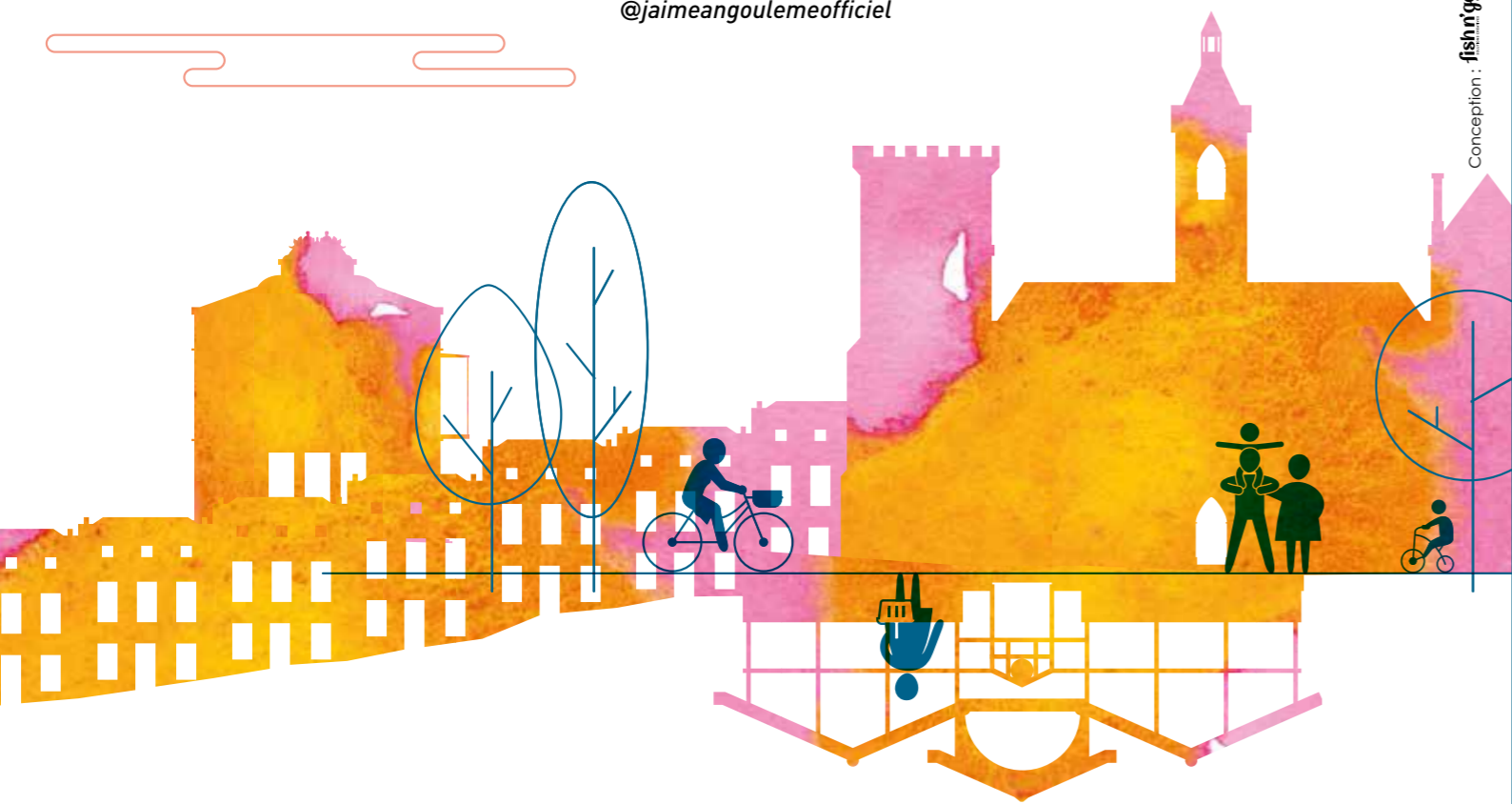
Rubrique Vivre en Ville

Page facebook de la Ville d'Angoulême

@MairieAngouleme

J'aime Angoulême - Club des ambassadeurs

@jaimeangoulemeofficiel



Conception : fish.r.igeeek - Crédit photo @ville d'Angoulême - Couverture : © Edouard Mecompte, photo : © C. GADRAT

# ENTREPRENDRE TRAVAILLER



Un panel d'aides  
 pour encourager, développer et diversifier  
 l'offre commerciale du centre-ville.



Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, la Ville d'Angoulême, conjointement avec la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, les chambres consulaires et les associations de commerçants, ont travaillé à une stratégie pour renforcer l'offre commerciale, artisanale et de services. La Ville a souhaité accompagner financièrement les commerçants et la création de nouvelles activités avec 3 dispositifs.



– 3 DISPOSITIFS ÉCONOMIQUES –

## Objectifs

- Développer et diversifier l'offre commerciale du centre-ville en préservant sa singularité.
- Théâtraliser et dynamiser l'espace urbain.
- Renforcer l'ambiance du parcours marchand.

## Qui peut en bénéficier ?

Entreprises artisanales, commerciales ou de services apportant un service à la population locale

Entreprises sociales et solidaires

Entreprises en création



### 1 AIDE À L'INSTALLATION

■ Hyper-centre

LES PROJETS ÉLIGIBLES

Commerçants ayant conclu un bail depuis le 01/01/2018

LE CALCUL DES AIDES

20 % du montant du loyer annuel hors taxes et hors charges sur les 12 premiers mois après l'ouverture du commerce.

Subvention plafonnée à 2 400€ par dossier.

Le règlement de chaque aide est disponible au service commerce de l'Hôtel de Ville d'Angoulême. Ces dispositifs sont cumulables avec l'aide « ADEL TPE 16 » pilotée par la Maison de l'entrepreneur de GrandAngoulême.

### 2 AIDE À LA RÉNOVATION

■ Hyper-centre ■ Secteur marchand

LES PROJETS ÉLIGIBLES

Aménagement, rénovation, embellissement de la devanture commerciale. Travaux de mise en accessibilité du local.

LE CALCUL DES AIDES

**Hypercentre : 25 %** du montant HT de la dépense subventionnable.

**Secteur marchand : 30 %** du montant HT de la dépense subventionnable.

Subvention plafonnée à 15 000€ HT de travaux.

### 3 AIDE À LA PÉRENNISATION

■ Hyper-centre ■ Secteur marchand ■ Périmètre global

LES PROJETS ÉLIGIBLES

Commerçants ayant conclu un bail depuis le 01/01/2018 et ayant à leur charge la taxe foncière sur le foncier bâti.

LE CALCUL DES AIDES

Pourcentages calculés sur la base de 50 % de la valeur locative (année de référence 2018) :

**Hypercentre : subvention de 40 %**

**Secteurs marchands : 30 %**

**Secteur global : 20 %**

Subvention plafonnée à 2 500€ par dossier.



La taxe sur les friches commerciales a été instaurée sur le périmètre communal en janvier 2019 dans le but d'encourager l'investissement et le dynamisme commercial.

